

## Harmonie Mutuelle mettra en œuvre le reste-à-charge zéro dès juillet 2019

Paris, le 18 mars 2019 – Harmonie Mutuelle est la première mutuelle à appliquer la réforme du reste-à-charge zéro dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 en optique, dentaire et audio avec près de 2 ans d'avance sur le calendrier du gouvernement. Elle réaffirme ainsi son engagement au quotidien pour mettre en œuvre des solidarités solides au service d'un accès pour tous aux soins.

### Franchir une nouvelle étape pour l'accès aux soins

Depuis son annonce par le gouvernement, Harmonie Mutuelle a revendiqué sa place de partenaire de la réforme du reste-à-charge zéro, dans l'intérêt de ses adhérents, pour **lutter contre le renoncement aux soins** pour des raisons financières qui touche encore trop de Français. La question de l'accès aux soins est en effet au cœur de l'ADN d'Harmonie Mutuelle. Elle agit résolument en ce sens **notamment en prenant de nouveau ses responsabilités sur le sujet des reste-à-charge.**

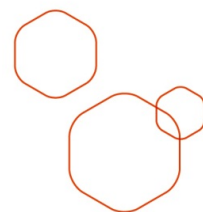
Alors que le déploiement de la réforme est prévu en 2021, Harmonie Mutuelle a décidé d'aller plus vite et de **mettre en œuvre intégralement les paniers de soins sans reste à charge dans ses réseaux conventionnés (en optique, audio et dentaire) dès juillet 2019.**

Concrètement, cela signifie que les adhérents individuels d'Harmonie Mutuelle qui iront dans les enseignes **des réseaux conventionnés** pourront choisir parmi une gamme d'équipements dont le reste-à-charge sera nul ou maîtrisé. **La compensation se fera alors par le versement automatique d'une prestation complémentaire**, sans action spécifique de l'adhérent. Les adhérents collectifs pourront solliciter le **Fonds d'Action Sociale Harmonie Mutuelle** en cas de reste-à-charge pénalisant.

### Tout mettre en œuvre pour plus de redistribution

Harmonie Mutuelle ne procèdera à aucune hausse de cotisation pour gérer cette anticipation tout comme elle a gelé en 2018 et 2019 les cotisations de ses adhérents âgés de plus de 55 ans (en contrat individuel et hors effet d'âge).

Les entreprises clientes peuvent d'ores et déjà renégocier leur contrat afin d'adapter au mieux leurs garanties dans ce contexte.



« Cette décision du Conseil d'Administration d'Harmonie Mutuelle, qui n'engendrera pas d'augmentation des cotisations, est pérenne mais repose sur un équilibre économique fragile. C'est pourquoi nous appelons les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour ne pas fragiliser les mutuelles avec des transferts de charges de remboursement ou encore la réforme de résiliation des contrats santé. Nous poursuivons avec le gouvernement le même objectif d'un meilleur accès à la santé pour tous, notre engagement doit être reconnu et soutenu. » déclare Stéphane Junique, Président d'Harmonie Mutuelle.

## À propos d'Harmonie Mutuelle

Pour Harmonie Mutuelle, la santé est un capital qu'il faut promouvoir en agissant sur tous ses déterminants (physiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). **Acteur de santé globale**, elle accompagne ses adhérents dans leur parcours de vie et ses entreprises clientes dans leurs responsabilités vis-à-vis de leurs collaborateurs, en apportant des réponses solidaires et innovantes en **prévention, santé et prévoyance**.

Entreprise à **but non-lucratif**, elle s'engage au plus près de chacun pour le mieux vivre de tous par une approche à la fois démocratique et experte et propose des solutions mutualistes collectives et personnalisées, notamment grâce à ses réseaux partenaires (optique, audio et dentaire) et ses services de soins et d'accompagnement.

Ses valeurs **d'ouverture, de confiance, de transparence et de solidarité** lui permettent de tisser un lien pérenne avec ses adhérents/clientes mais aussi d'accompagner les évolutions de la société en participant à la construction du 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale mutualiste : le Groupe VYV.

### Harmonie Mutuelle en chiffres :

- Plus de **4,6 millions de personnes protégées**
- **Près de 1 700 élus** sur le territoire représentant les adhérents et les clients
- **Près de 60 000 entreprises clientes**
- **4 547 collaborateurs**
- **2,44 milliards d'euros de cotisations santé bruts de réassurance**
- **Près de 1000 services de soins et d'accompagnement mutualistes au sein du Groupe.**

## À propos du Groupe VYV

### Le Groupe VYV est le 1<sup>er</sup> acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France

Le Groupe VYV (Chorum, Harmonie fonction publique, Harmonie mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances), créé en 2017, œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. L'ensemble des composantes du groupe et leurs 45 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés. Il totalise un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros en assurance santé, en prévoyance, en soins et services d'accompagnement, en épargne retraite...

Au sein du groupe, VYV Care porte la stratégie de développement de l'offre de soins et de services. VYV Care rassemble plus de 1 000 structures, 25 000 collaborateurs, répartis dans 3 pôles d'activités : produits et services, soins, accompagnement.

A côté de l'assurance et de l'offre de soins et de services, le Groupe Arcade-VYV s'affirme comme le 3<sup>e</sup> pilier du Groupe VYV. Issu du rapprochement avec le Groupe Arcade en janvier 2019, le Groupe Arcade-VYV gère 170 000 logements et compte construire un modèle unique et innovant d'habitat social au service du mieux-vivre.

Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)



Relations presse d'Harmonie Mutuelle - Agence Havas

Florence Moizan - 06 04 67 49 78

Myriam Urvoaz - 06 10 62 83 59

E-mail : [harmoniemutuelle@havas.com](mailto:harmoniemutuelle@havas.com)